

Programme	ERASMUS +
Catégorie d'action	Action clé n° 1 Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation
Action	Formation des personnels d'établissements d'enseignement supérieur (STT) dans des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur
Objectifs et description de l'action	<p>Cette action permet aux personnels enseignant et non-enseignant des établissements d'enseignement supérieur de suivre une période de formation d'une durée de 2 jours ouvrables à 2 mois dans un organisme tel qu'un établissement d'enseignement supérieur ou dans une entreprise dans un autre pays participant au Programme Erasmus +.</p> <p>Les objectifs de cette mobilité pour formation des personnels sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre aux personnels de l'enseignement supérieur l'acquisition de connaissances ou de savoir-faire à partir des expériences et bonnes pratiques à l'étranger, ainsi que de compétences pratiques pouvant leur servir dans leur travail actuel et dans leur développement professionnel; • aider au développement de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises. <p>Le séjour passé dans l'entreprise ou organisme peut prendre différentes formes: courte période de détachement, visite d'observation en situation de travail, visite d'études, atelier, conférence, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motiver les étudiants et le personnel à devenir mobiles et les aider à préparer la période de mobilité. <p>Les bénéficiaires sont sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur d'origine. L'établissement d'origine et l'établissement ou l'entreprise d'accueil doivent avoir convenu avant le début du séjour du programme de formation que le membre du personnel devra suivre.</p> <p>Les personnes ayant des besoins particuliers peuvent solliciter une subvention spécifique après avoir été sélectionnés pour une période de mobilité.</p>
Lieu(x) de l'activité	Le personnel doit effectuer son activité de mobilité dans un pays membre du programme Erasmus + différent du pays de l'organisation d'origine et du pays de résidence.
Durée minimum:	2 jours ouvrables
Durée maximum:	2 mois (60 jours)
Commentaire:	Les formations linguistiques ou les participations à des conférences, séminaires ou ateliers ne devraient pas représenter la majorité du total des jours de formation financé par établissement d'envoi et par année académique (par contrat financier).
DISPOSITIONS FINANCIÈRES : Pour de plus amples informations, veuillez consulter le tableau des coûts éligibles ci-dessous.	
Financement applicable:	Les coûts éligibles sont de deux types : les frais de trajet et les frais de séjour. Sont pris en compte des paramètres de distance, de niveau de vie du pays de destination, de durée du séjour. Une même somme doit être appliquée pour tous les pays situés sur le même rang.
Règles spécifiques d'éligibilité:	<p>-Les personnels doivent appartenir à un établissement d'enseignement supérieur titulaire de la Charte universitaire Erasmus. Ils doivent être soit:</p> <p>Un ressortissant d'un des pays participant au programme Erasmus + ;</p> <p>Un ressortissant d'un autre pays inscrit à une formation menant à un diplôme reconnu dans un établissement d'enseignement supérieur ou employé ou résidant dans un pays participant à Erasmus +, dans le respect des conditions fixées par chaque pays participant, prenant en compte la nature du programme.</p> <p>-Le pays d'envoi ou celui d'accueil doit être un État membre.</p>

Action clé n° 1
Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

Missions d'enseignement pour le personnel enseignant d'établissements d'enseignement supérieur (STA)

DISPOSITIONS FINANCIÈRES POUR LES PERSONNELS DE L'UPPA

FRAIS DE SEJOUR		FRAIS DE VOYAGE	
Montant journalier variable en fonction du pays de destination		définis en fonction de la distance à parcourir	
4 GROUPES de PAYS définis en fonction du coût de la vie du pays de destination	Frais de séjour journalier	Distance à parcourir depuis l'établissement d'origine	Montant fixé pour les frais de voyage
Groupe A Danemark, Irlande, Pays-Bas, Royaume Uni, Suède	112 €	Distance comprise entre 500 et 1999 km Danemark, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède (Goteborg)	275 €
		Distance comprise entre 2000 et 2999 km Suède (Gavle, Högskolan Dalarna, Linköping, Orebro, Uppsala...)	360 €
Groupe B Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Turquie	98 €	Distance comprise entre 500 et 1999 km Autriche, Belgique, Bulgarie, Grèce (Patras, Volos...), Hongrie, Italie, Pologne, République Tchèque, Roumanie (Oradea)	275 €
		Distance comprise entre 2000 et 2999 km Finlande, Grèce (Athènes), Islande, Norvège, Roumanie (Bucarest, Iasi), Turquie (Ismir, Istanbul, Yalova)	360 €
		Distance comprise entre 3000 et 3900 km Turquie (Adana, Sivas)	530 €
Groupe C Allemagne, Espagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, République de Macédoine	84 €	Moins de 100 km Espagne (San Sebastian ou Pamplona depuis les campus de la côte basque)	0 €
		Distance comprise entre 100 et 499 km Espagne (Barcelona, Bilbao, Madrid, Oviedo, Salamanca, Santander, Valencia, Valladolid, Zaragoza)	180 €
		Distance comprise entre 500 et 1999 km Allemagne, Espagne (Alicante, Almeria, Cordoba, Ciudad Real, Granada, Murcia, Malaga, Salamanca, Santiago de Compostela, Sevilla, Vigo), Malte, Portugal, République de Macédoine, Slovaquie	275 €
		Distance comprise entre 2000 et 2999 km Espagne (Las Palmas, Lettonie)	360 €
Groupe D Croatie, Estonie, Lituanie, Slovaquie	70 €	Entre 500 et 1999 km Croatie, Slovaquie	275 €
		Entre 2000 et 2999 km Estonie, Lituanie	360 €